



BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT FEDERAL N° 118.270.222 POUR LE CLUB, LIGUE OU LE COMITE DEPARTEMENTAL

GARANTIE PONCTUELLE A UNE SEULE MANIFESTATION

LES CONDITIONS DE GARANTIES SONT RESERVEES

<u>AUX MANIFESTATIONS RASSEMBLANT AU MAXIMUM 200 NON LICENCIES</u> (Voir chapitre III - Options)

1. DESIGNATION DE L'ORGANISATEUR :	
Nom et Adresse du Correspondant :	
N° de tel du Club, de la ligue et du comité départemental ou du correspondant :	
2. DESIGNATION DE LA MANIFESTATION :	
Nature	
DateLieu	
3. CHAMP D'APPLICATION DES GARANTIES :	
Les garanties s'appliquent pendant la durée effective des manifestations désignées ci- garanties dont bénéficient les licenciés de la FFPJP et n'ont pas vocation à s'y substitue	
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE
I – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR ET DES PARTICIPANTS Dommages corporels et immatériels consécutifs	€ 15 250 000 (1)(2) 3 500 000 (1) 3 000 000
II – ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE (Recours et défense pénale)	30 500
III – INDIVIDUELLE ACCIDENT AU BENEFICE DU PARTICIPANT NON LICENCIE Décès (- 16 ans / + 16 ans) Invalidité permanente	5 000 20 000
IV – FRAIS DE TRAITEMENT Pourcentage du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale : Règlements forfaitaires (à concurrence des frais réels) - prothèse dentaire - lunetterie et optique - forfait hospitalier - frais pharmaceutiques prescrits médicalement et non remboursés Sécurité Sociale	Assurés sociaux : 150 % Non assurés sociaux : 200 % 450 450 Prise en charge à 100 % 75
(1) Le montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance (2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garanties sans limitation.	
4. COTISATION TTC :	
 Jusqu'à 100 participants NON LICENCIES → 46,00 € Jusqu'à 200 participants NON 	I LICENCIES → 74,00 €
5. MODALITES DE SOUSCRIPTION : Compléter et retourner le bulletin d'adhésion	
Renvoyez-le accompagné d'un chèque d'un montant de 7,00 € TTC libellé à l'ordre de l'	

BIC : CCBPFRPPPG // indiquez impérativement en référence votre nom et numéro de licence et mention MFFPJP

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 JANVIER 78. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

Une copie du bulletin vous sera envoyée, validée par l'assureur.

Renvoyez-le par mail à l'adresse jr@mma.fr si vous réglez par virement : IBAN : FR76 1660 7003 4678 1217 7384 571

Validation par l'Assureur	Cachet du Club et signature de son représentant
Le	